

CR RV LSA / FEMIS

18 avril 2006

La FEMIS était représentée par Pascale Borenstein, directrice des relations extérieures, et Estelle Quene-Sanson, chargée des stages.

LSA était représentée par Bénédicte Kermadec, Dominique Piat, Betty Greffet et Marie-Flo Roncayolo.

Objectif de la rencontre : remettre à la FEMIS le Manifeste et échanger nos points de vue sur la question des stages conventionnés (REVOIR DEFINITION SUR LE MANIFESTE)

Brève présentation de la FEMIS :

Cursus principal de 4 ans d'études (environ 1200 candidats pour 38 lauréats) :

7 départements : scénario, réalisation, image, son, montage, production et décor (6 étudiants par département sauf 2 pour le décor)

A côté de cet enseignement principal, existent 2 filières :

Filière distribution-exploitation : 16 mois d'études

Filière scripte : 2 ans et demi d'études, donc un concours tous les 2 ans (environ 70 candidats pour 4 lauréats, 2 ou 3 garçons se présentant cette année)

L'organisation des stages pour les scriptes :

Les scriptes n'ont à effectuer de manière obligatoire qu'un stage de 6 semaines en « régie télé » mais n'ont aucune obligation à effectuer un stage en « fiction ».

Ce stage a lieu en fin de 2^{ème} année, avec une convention de stage.

Le statut de stagiaire conventionné étant accordé jusqu'au 30 septembre, les étudiants pourraient donc en bénéficier dans ce délai s'ils désiraient faire un autre stage.

Mais la demande de stage conventionné supplémentaire est très rare. En effet les jeunes diplômés doivent de préférence effectuer le plus vite possible un stage comme « adjoint » puisqu'à l'issue de ce stage unique ils obtiennent la carte de scripte.

Message passé par LSA :

De fait les jeunes diplômés de la FEMIS doivent être aidés pour trouver au plus tôt un poste d'adjoint : qu'ils s'adressent à LSA qui fera tout son possible pour les aider dans ce sens.

Qu'ils n'acceptent pas de stage conventionné, surtout en se tournant vers des organismes comme Altermedia.

Position de la FEMIS :

L'école est très alertée sur la question de l'inflation des stages conventionnés et des dérives quant aux fonctions réellement occupées par ces stagiaires.

Pourtant, même à la FEMIS, des élèves veulent parfois faire à tout prix des stages conventionnés, séduits par ce moyen « d'intégrer le milieu ». Mme Estelle Quene-Sanson, précisément en charge des stages, avoue qu'elle a du mal à leur faire comprendre en quoi cette voie est pernicieuse, tout comme elle a du mal face aux arguments de certaines maisons de production en recherche de stagiaires (non payés)...

En réponse à nos remarques relatives aux difficultés rencontrées pour contacter les bonnes personnes à la FEMIS, Mme Estelle Quene-Sanson nous donne l'assurance de pouvoir être jointe à son poste direct : 01 53 41 21 45 et qu'elle pourra nous donner elle-même les coordonnées des scriptes si nous cherchons un adjoint.

En conclusion : La FEMIS a une position très claire vis-à-vis de la question des stages conventionnés et ne demande qu'à collaborer efficacement avec LSA pour faire entrer dans le métier les jeunes diplômés à des postes d'adjoints.